

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013</p>
--

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Claude DASSE,
Mmes Catherine CARPENTIER, Fabienne DRUOT
MM. Jean-Jacques LETAILLEUR, Dominique NEVEU, Gérard PAQUERAUD, Alain
ROCHETTE, Gilles THOMAS, Thierry VANDEBROUCK

Pouvoir : -----

Absents: Mme Sylviane BERTIN, Christian FAUCHET

Secrétaire de séance : Bernard LEROY

La séance est ouverte à 20 h 30

Le conseil a pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS des 28 MARS ET 29 AVRIL 2013

Après lecture par Monsieur le Maire, les procès-verbaux, **sont approuvés, à l'unanimité.**

2) VOTE SUR LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA HAIE LAMBERT SUR LA COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (en annexe)

Le Maire présente la convention rédigée par le Conseil général du Val d'Oise, qui propose un financement des travaux répartis sur les communes de Grisy-les-Plâtres, Epiais-Rhus et le Conseil général.

Alain Rochette constate que le texte de la convention fait état d'un fossé « communal » dont l'entretien et les modifications ne lui paraissent pas devoir être mis à la charge de la commune, mais plutôt à celle du Conseil général dans la mesure où ce fossé longe la route départementale « D22 ». Pour mémoire, ce fossé est entretenu régulièrement par les soins de la direction des routes du Conseil général.

Dominique Neveu estime quant à lui que l'achat de la mare par la commune d'Epiais-Rhus est à l'origine du problème rencontré par celle-ci. Il ajoute que le coût de l'ensemble des travaux doit être pris en compte en totalité par le Conseil général.

Le Conseil après délibération décide à l'unanimité de ne pas autoriser le Maire à signer la convention proposée. Par contre, il demande à M le Maire d'écrire un courrier au maire d'Epiais-Rhus et au Conseil général pour suggérer que la mare de la haie Lambert devienne officiellement, comme par ailleurs, un déversoir départemental, à la charge du département.

3) NUMEROTATION RUE DE L'ISLE

Il est proposé d'attribuer à la propriété de M Didier COLAS le n°1 Ter.
Accord à l'unanimité.

4) CONTRAT D'ENTRETIEN CERDP POUR L'ESPACE SPORTS ET LOISIRS

Le Maire présente le contrat proposé par l'entreprise CERDP pour l'entretien de l'espace pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 pour un montant de 7 439,00 € HT.

Il s'agit de travaux de tontes de gazon et fauchage de la prairie fleurie, de taille des arbres, du ramassage des feuilles, de l'entretien et taille des haies, des entretiens des allées, des aires de jeux et de l'évacuation et mise en décharge de l'ensemble des déchets du chantier.

Le conseil donne son accord sur ce contrat, étant entendu que pour ce qui concerne les années suivantes, il pourra être fait appel à d'autres entreprises.

5) POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ESPACE SPORTS ET LOIRS

Les travaux se déroulent comme prévu. Cependant, la cérémonie d'inauguration, initialement prévue fin novembre 2013, ne peut être maintenue à cette date. En effet, la proximité des élections municipales, voire des élections européennes, ne permet pas d'envisager la moindre cérémonie officielle. Une date en juin sera arrêtée.

Cependant, la plantation du « dernier » arbre (un Ginkgo) sera l'objet d'une manifestation organisée avec l'école du village : le mardi 10 décembre 2013 à 14h.

Un projet de règlement d'utilisation de l'espace a été soumis aux membres du Conseil municipal pour observation, commentaires et suggestions, sous huit jours. En ce qui concerne le point particulier des horaires d'ouverture, il est envisagé d'installer un portillon qui permet un « accès/sortie » du site permanent, en particulier lors de la fermeture de la porte principale de l'espace. Ce dispositif donne exclusivement accès aux piétons, aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Le montant du devis est de 2190,00€ HT.

6) RALENTISSEURS RUE DE BUTEL – STOP A L'EMBRANCHEMENT RUE DE BUTEL/CD22

- Ralentisseurs :

Le Conseil ne donne pas un avis favorable à la mise en place de ralentisseurs dans la rue, mais décide d'implanter un stop au niveau de la sortie du hameau de Butel, et ce dans les deux sens de la rue de Butel.

10 voix pour, 1 voix contre.

- Stop à l'embranchement rue de Butel/ CD22 :

Avis négatif à l'unanimité.

La visibilité au niveau de l'embranchement de la rue de Butel et du CD22 est insuffisante à certaines périodes de l'année ; par ailleurs, il y a un risque d'augmentation de la vitesse sur le CD22.

7) RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE SCOLAIRE 2014 (voir annexe)

Le Maire commente un projet de découpage de la semaine scolaire. Ce projet a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'école du 8 novembre 2013.

Il est prévu à l'issue quatre jours sur cinq de la semaine scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi), une période de 15h45 à 16h30 consacrée à un soutien scolaire personnalisé, tenu et réalisé par les enseignants et à des activités éducatives périscolaires organisées et financées par la commune.

Lors de cette dernière période d'activités des enfants, le conseil estime que la commune n'ayant pas les compétences locales attendues pour mettre en place des activités éducatives de qualité et compte tenu de ses ressources financières limitées, elle ne pourra que proposer une simple surveillance des enfants. Dominique Neveu estime quant à lui que ce découpage amènera des perturbations notables dans la vie des enfants et de leur famille.

Le Conseil décide donc de ne pas faire de proposition de modification des horaires actuels.

8) PROJET DE REDECOUPAGE DES CANTONS DU VAL D'OISE EN MARS 2015 (voir registre des délibérations)

La réorganisation des cantons conduit à la disparition du canton de Marines et à l'éclatement de la Communauté de Communes du Vexin Centre sur 2 nouveaux cantons : Pontoise et Vauréal. Les représentations des zones rurales et vexinoises sont ainsi remises en question.

Au vu de ces éléments le Conseil décide de faire connaître son opposition à l'éclatement de la Communauté de Communes du Vexin Centre, son attachement au maintien d'une représentation cantonale spécifique du Vexin, son approbation à la création d'un grand canton vexinois regroupant les 3 Communautés de Communes constituées depuis le 1^{er} janvier 2013 à savoir Vexin Val de Seine, Vexin Centre et Vallée du Sausseron.

Le Conseil délibère à l'unanimité dans ce sens et en informe le Préfet du Val d'Oise pour qu'il transmette cette délibération aux services du Ministère de l'intérieur.

9) INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Il est proposé se régler une indemnité pour la période :

- Du 1^{er} janvier 2013 au 31 août 2013 à Mme LIEVRE, Comptable public, pour un montant de 270€77 pour une gestion de 240 jours.
- Du 1^{er} septembre 2013 au 31 décembre 2013 à Mme BADALIAN, Comptable public, pour un montant de 135€38 pour une gestion de 120 jours.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 21h45.